Transmis pour information aux honorables membres de la

- Conférence des Présidents
- Commission des Pétitions
- Commission de l'Éducation nationale, de l'Enfance, de la Jeunesse, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Luxembourg, le 27 novembre 2020



Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Monsieur le Président de la Chambre des Députés Luxembourg

Luxembourg, le

1 7 NOV. 2020

Personne en charge du dossier:
Pascal Thill
2247 - 82955

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Entrée le :

18 NOV. 2020

SCL: PET 1586 - 1736 / sp

Objet : Pétition n° 1586 – Soutenir les familles souhaitant réaliser le droit à l'instruction de manière alternative au système scolaire traditionnel afin de promouvoir l'égalité des chances et de garantir le respect des valeurs éducatives des parents et des besoins des apprenants conformément aux droits humains.

#### Monsieur le Président,

Comme suite à la demande afférente de la Commission des Pétitions du 30 septembre 2020, j'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la prise de position de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse sur la pétition n° 1586 relative à l'objet sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Luxembourg, le 10 novembre 2020

Le Ministre a SERVICE C	ux Rela ENTRA	tions avec le P L DE LEGIS	arlement LATION
Reg.: )	36	SCL: PE	158
Entré le: 1 2 NOV. 2020			
CE:		CHD:	
A traiter par:	5	SP	
Copie à:			

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Service central de Législation 5, rue Plaetis L - 2338 Luxembourg

Concerne : pétition n° 1586 – Soutenir les familles souhaitant réaliser le droit à l'instruction de manière alternative au système scolaire traditionnel afin de promouvoir l'égalité des chances et de garantir le respect des valeurs éducatives des parents et des besoins des apprenants conformément aux droits humains

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe ma prise de position par rapport à la pétition n° 1586.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse



Luxembourg, le 10 novembre 2020

Monsieur le Président de la Chambre des Députés

19, rue du Marché-aux-Herbes L-1728 Luxembourg

Concerne : pétition n° 1586 — Soutenir les familles souhaitant réaliser le droit à l'instruction de manière alternative au système scolaire traditionnel afin de promouvoir l'égalité des chances et de garantir le respect des valeurs éducatives des parents et des besoins des apprenants conformément aux droits humains

Le paysage luxembourgeois des écoles fondamentales publiques est déjà à présent très diversifié et offre différentes approches d'apprentissage. L'éventail des écoles primaires publiques comprend à la fois des écoles basées sur l'approche officielle de l'apprentissage et des écoles utilisant des approches pédagogiques plutôt alternatives.

Les écoles fondamentales publiques régulières sont basées sur la volonté de donner à chaque enfant les outils de sa réussite en centrant les méthodes et les contenus sur les besoins de chaque élève. Ainsi, elles développent une approche concrète des savoirs basée sur les compétences, elle encourage les coopérations entre les différents acteurs et s'appuie sur le professionnalisme des enseignants.

Les apprentissages à l'école fondamentale constituent les fondements de tout apprentissage ultérieur, que ce soit la maîtrise progressive de la langue, l'appréhension du monde environnant, ou bien l'acquisition de repères et de règles de la vie en commun.

Voilà pourquoi sont définies les compétences indispensables que chaque enfant doit acquérir aux différentes étapes de son cursus scolaire, lesquelles lui permettent d'avancer vers une qualification correspondant à ses capacités et ses intérêts. Ces compétences sont évaluées dans un double but : guider l'élève dans ses apprentissages pour l'aider à se situer et à progresser (évaluation formative) d'une part et certifier qu'il a atteint le niveau (socle de compétence) lui permettant d'avancer au cycle suivant (évaluation certificative) d'autre part.

Chaque enfant est différent, c'est pourquoi les contenus et les méthodes d'apprentissage sont adaptés, dans la mesure du possible, au rythme et aux besoins de l'élève. Les enseignants sont encouragés à prendre en charge les élèves dès les premiers signes de difficultés et à stimuler les plus doués : c'est la mise en œuvre de la différenciation. Celle-ci est devenue indispensable face à des élèves aux capacités et aux bagages de plus en plus hétérogènes. Elle est un facteur de justice sociale.

Au vu de ce qui précède, l'approche pédagogique des écoles étatiques suit des orientations progressives et ne se veut point traditionaliste. Pour les élèves, ou leurs parents, pour lesquels cette approche officielle de l'apprentissage ne semble pas assez appropriée, le système d'enseignement fondamental public au Luxembourg offre de manière complémentaire des approches pédagogiques alternatives ainsi que des écoles internationales :

Eis Schoul - École à pédagogie inclusive (Ville de Luxembourg)

Eis Schoul a pour mission de développer de nouvelles formes d'apprentissage et d'enseignement et fonctionne selon les principes d'une pédagogie inclusive. Les enfants vivent ensemble en groupes multiâges. Tous les enfants sont acceptés dans leur diversité et apprennent, chacun à son rythme, à devenir autonomes, responsables, capables d'interagir avec les autres et de faire valoir leur opinion tout en respectant celle d'autrui.

Jean-Jaurès - École à journée continue (Ville d'Esch-sur-Alzette)

L'école Jean Jaurès se veut un espace de vie, un lieu où les périodes de travail, de temps libre et de repos se succèdent dans la continuité et où apprendre et vivre sont deux composantes de la vie scolaire étroitement liées. Des phases d'apprentissage plus longues et des projets intercycles permettent un apprentissage en réseau.

Villa Mirabella - École à journée continue (Ville de Wiltz)

La Villa Mirabella fonctionne comme structure intégrée, dont le concept pédagogique est soumis à un développement continu. Dans leur conception, l'apprentissage ne peut être réduit aux contenus scolaires en tant que tels. C'est bien la raison, pour laquelle ils essayent de mettre en réseau les apprentissages scolaires et les apprentissages parascolaires.

• L'École internationale de Differdange et d'Esch-sur-Alzette, le Lycée Michel Lucius et les écoles internationales de Clervaux, de Junglinster et de Mondorf-les-Bains

Les écoles internationales fonctionnent sur le modèle des écoles européennes agréées. C'est-àdire qu'elles respectent les programmes, les critères de promotion et les grilles horaires du système des écoles européennes.

Outre cette très large gamme d'approches d'apprentissage dans les écoles primaires publiques du Luxembourg, il existe encore la possibilité des écoles privées ou d'un enseignement à domicile. Parmi les écoles privées présentes au Luxembourg, on peut distinguer :

- des écoles qui adhèrent au programme étatique officiel,
- des écoles qui suivent un programme étranger (ISL, Lycée Vauban et St. George's),
- des écoles qui suivent des approches didactiques dites alternatives, telles que Montessori ou Waldorf.

Les parents qui entendent faire donner à leur enfant l'enseignement à domicile doivent indiquer leurs motifs dans leur demande et solliciter l'autorisation auprès du directeur de région concerné.

Pour l'enseignement fondamental, il faut se référer aux articles 18 et 21 de la loi du 6 février 2009 portant organisation de l'enseignement fondamental qui dispose :

« (...) L'enseignement à domicile doit viser l'acquisition des socles de compétences définis par le plan d'études.

Dans des circonstances dûment justifiées, notamment si les parents entendent faire donner à leur enfant un enseignement à distance, « le directeur » peut accorder une dispense d'enseignement de l'une ou de l'autre matière prévue à l'article 7.

L'enseignement à domicile est soumis au contrôle « du directeur ». S'il est constaté que l'enseignement dispensé ne répond pas aux critères définis ci-dessus, l'élève est inscrit d'office à l'école de sa commune de résidence. Il en sera de même en cas de refus opposé « au directeur » de procéder au contrôle."

L'objectif de toutes les offres scolaires mentionnées ci-dessus est toujours de préparer l'enfant à sa vie d'adulte responsable. C'est dans ce contexte, que l'offre différenciée, qui comprend différentes approches pédagogiques, chacune ayant sa propre raison d'être, a été développée. Ainsi, chaque élève, ou ses parents, devraient trouver une solution adéquate à sa propre situation. La panoplie d'offres différenciées explique que tous les frais relatifs à un enseignement à domicile sont à charge des parents.

Claude Meisch

Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse

#### **PETITION PUBLIQUE 1586**

# Intitulé de la pétition:

Soutenir les familles souhaitant réaliser le droit à l'instruction de manière alternative au système scolaire traditionnel afin de promouvoir l'égalité des chances et de garantir le respect des valeurs éducatives des parents et des besoins des apprenants conformément aux droits humains

# But de la pétition:

Le but de la pétition serait de diversifier le paysage éducatif dans le plein respect des droits fondamentaux, rendre accessible à toutes catégories de revenus, la pratique de modèles éducatifs variés en dehors d'un modèle éducatif standardisé et non négociable. Ceci contribuerait à mieux répondre aux différents besoins des apprenants et à davantage réaliser le droit à l'instruction en empruntant de nouveaux chemins pour apporter de nouvelles réponses aux enjeux sociaux contemporains.

# Motivation de l'intérêt général de la pétition:

Pendant la crise du COVID-19, malgré le confinement forcé, des familles ont pu noter des effets positifs sur le bien-être et les apprentissages de leur progéniture. Ces familles souhaiteraient continuer à pratiquer cette voie éducative mais ne peuvent pas se le permettre financièrement. Par ailleurs l'offre publique en matière de pédagogies alternatives et participatives n'est pas suffisamment développée au Luxembourg pour répondre à la diversité des besoins individuels et sociaux. Un intérêt majeur de cette alternative serait aussi de soulager le coût financier et écologique du système scolaire, en réduisant ces coûts de la même manière qu'avec le télétravail.

**Dépôt:** le 03.05.2020 à 18:29 **Pétitionnaire:** Simon Schmitz